

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique

Direction Générale de la Prévention des Risques

Décision du 26 avril 2021

**relative à l'approbation du guide thématique « Appareils et matériels à gaz » -
édition 4- élaboré par le Centre national d'expertise des professionnels de
l'énergie gaz (CNPNG) et listé en annexe 1 de l'arrêté du 23 février 2018**

NOR : TREP2112572S

(Texte non paru au journal officiel)

Public : tous publics utilisateurs d'installations domestiques fonctionnant au gaz, installateurs, maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, fabricants d'appareils à gaz ou d'accessoires, organismes habilités pour viser les certificats de conformité, organismes habilités pour certifier les matériels à gaz.

Objet : décision portant approbation du guide thématique élaboré par le Centre national d'expertise des professionnels de l'énergie gaz (CNPNG) et intitulé « Appareils et matériels à gaz » figurant en annexe 1 de l'arrêté du 23 février 2018 relatif aux règles techniques et de sécurité applicables aux installations de gaz combustible des bâtiments d'habitation individuelle ou collective, y compris les parties communes.

Entrée en vigueur : la présente décision entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Notice : par la présente décision, le guide thématique « Appareils et matériels à gaz » élaboré par le Centre national d'expertise des professionnels de l'énergie gaz (CNPNG) et référencé « Edition 4 – Mars 2021 » est approuvé. Il remplace le guide thématique « Appareils et matériels à gaz » élaboré par le Centre national d'expertise des professionnels de l'énergie gaz (CNPNG) et référencé « Edition 3 – Novembre 2020 ».

Références : La présente décision est publiée au bulletin officiel du ministère de la transition écologique.

La ministre de la transition écologique,

Vu le code de l'environnement, notamment son livre V, titre V, chapitres IV et VII ;

Vu l'arrêté du 23 février 2018 relatif aux règles techniques et de sécurité applicables aux installations de gaz combustible des bâtiments d'habitation individuelle ou collective, y compris les parties communes, notamment son article 5 ;

Vu la décision BSERR n°18-014 du 13 avril 2018 portant reconnaissance d'un organisme professionnel compétent et représentatif pour l'établissement des guides listés en annexe 1 de l'arrêté du 23 février 2018 ;

Vu la décision du 23 octobre 2019 relative à l'approbation des guides thématiques élaborés par le Centre national d'expertise des professionnels de l'énergie gaz (CNPG) et listés en annexe 1 de l'arrêté du 23 février 2018 ;

Vu le courrier du Centre national d'expertise des professionnels de l'énergie gaz (CNPG) en date du 13 avril 2021 sollicitant l'approbation du guide thématique « Appareils et matériels à gaz » édition 4 – Mars 2021 ;

Décide :

Article 1^{er}

Le guide thématique « Appareils et matériels à gaz » élaboré par le Centre national d'expertise des professionnels de l'énergie gaz (CNPG), référencé « Edition 4 » et daté de MARS 2021, est approuvé.

Article 2

La référence au guide « Appareils et matériels à gaz » - Edition 3 - daté de NOVEMBRE 2020, dans la décision du 23 octobre 2019 susvisée, est remplacée par la référence au guide « Appareils et matériels à gaz » - Edition 4 - daté de MARS 2021.

Article 3

Le guide professionnel précité peut être obtenu gratuitement (hors frais de reprographie et de transmission) auprès du CNPG.

Article 4

La présente décision sera publiée au *bulletin officiel* du ministère de la transition écologique.

Fait le 26 avril 2021,

Pour la ministre et par délégation :
Le chef du service des risques technologiques,

Philippe MERLE